

**Fiche G2-06**

<b>Aménagements des cimetières</b>	
<b>COORDINATEUR DU PROJET</b>	Jean-Pierre Mathot
<b>PARTENAIRES ET ENGAGEMENTS</b>	Echevinat de la propreté et des espaces verts, échevinat de l'environnement, service propreté et espaces verts, service travaux, service environnement, administration, citoyens, région wallonne, régionale Natagora Hesbaye Ouest, entreprises de pompes funèbres.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Placer les impératifs de développement durable au cœur de la vie communale</li><li>➤ Inciter les citoyens à :<ul style="list-style-type: none"><li>- consentir des efforts supplémentaires en matière de tri sélectif</li><li>- repenser l'aménagement de leurs jardins dans le but de les rendre plus accueillants pour la vie sauvage</li></ul></li><li>➤ Offrir à chacun la possibilité de choisir un nouveau type d'inhumation</li><li>➤ Le cas échéant, amener d'autres entités à suivre l'exemple de Gembloux.</li></ul>
<b>CONTENU</b>	<p>a) <u>Poubelles publiques</u> :</p> <p>Lancer une expérience pilote en installant des kits ( PMC, verre et tout venant ) là où les poubelles sont le plus utilisées soit la sortie des écoles, la gare, la Grand'Rue. Différents modèles intéressants sont proposés par les sociétés TOP RECYCLING SYSTEMS et COPRIM ( voir en annexe).</p> <p>b) <u>Ramassages divers</u> :</p> <p>Voir avec le service propreté et espaces verts s'il est possible d'améliorer ce qui se fait actuellement</p> <p>c) <u>Tri sélectif dans les cimetières</u> :</p> <p>Prévoir une (courte) formation pour le personnel. Doter les différents cimetières de bacs, poubelles, sacs, conteneurs permettant de collecter séparément :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les déchets verts revalorisables ( branchages et tiges de plantes)</li><li>- la terre et les pots en terre cuite à intégrer dans la filière des inertes plutôt que de les mettre en décharge moyennant paiement</li><li>- les pots en plastique</li><li>- le tout venant</li></ul> <p>Les fosses actuelles, entourées de dalles en béton, pourraient, moyennant quelques aménagements, recueillir les déchets verts</p>

et les inertes.

Il conviendrait de :

- doter certaines fosses d'une cloison centrale
- agrandir et cloisonner les autres.

Pour les pots en plastique et le tout venant, prévoir l'installation de poubelles sur poteau accrochées par deux, trois, quatre....

En ce qui concerne le cimetière de Gembloux, il serait nécessaire de mettre à disposition, à l'époque de la Toussaint, deux containers à quatre roues munis de couvercles spéciaux optionnels en vue de la collecte des pots en plastique et du tout venant.

d) Remplacement des haies de cyprès et de thuyas par des essences indigènes

**Vu l'ampleur de la tâche, l'idée de confier ce travail aux ouvriers de la commune ne semble pas réaliste.**

- La commune pourrait lancer un appel d'offre pour une réalisation échelonnée du projet.
- Choisir des espèces adaptées au type de sol.
- Préférer les haies libres ( la hauteur maximale des arbustes choisis doit correspondre à la hauteur souhaitée ) aux haies taillées de façon à pouvoir permettre la floraison et la fructification des plants.
- Mélanger les espèces.
- Mélanger les tailles.
- Planter chaque espèce par petits groupes.
- Planter sur plusieurs rangs lorsque c'est possible en veillant à disposer les espèces à forte croissance sur la ligne centrale.
- Couvrir le sol entre les plants pendant deux ou trois ans ( écorces, broyat de branches,...)
- L'hiver suivant la plantation, recéper (à 10-20 cm du sol) les arbustes qui doivent être denses à la base.

La longueur totale des haies de résineux à remplacer est de 528,30 m ( 109,20 m à Beuzet, 268,60m à Gembloux et 150,50m à Sauvenière )

Il convient également de tenir compte de deux cas particuliers :

- à Grand-Manil, deux vides dans la haie d'ifs de respectivement 6,00 m et 7, 10 m, soit 13,10 m au total, peuvent être replantés;
- à Bossière, les arbres résineux qui bordaient l'enceinte de l'ancien cimetière ont été coupés récemment; les souches ont été laissées en place et peuvent y rester. Il est donc possible de replanter rapidement une haie indigène de feuillus de 125,90 m de long.

Au final, la longueur totale des haies à planter est de 667,30 m ( 528,30m + 13,10m + 125,90m)

e) Plantations de plantes grimpantes le long des murs et des clôtures

**Sélectionner des plantes indigènes**

Planter de préférence à une distance de 30 cm du mur pour que les racines trouvent assez d'humidité

Couper ensuite à 10 cm du sol pour que les pousses latérales aillent s'accrocher dans toutes les directions

Donner la préférence au lierre qui s'attache de lui-même

A Corroy, la clôture actuelle, constituée de 5 fils de tension, peut servir de support pour les autres espèces grimpantes indigènes : chèvrefeuille des bois, houblon, morelle douce-amère, clématite des haies, bryone dioïque...

f) Pose de nichoirs pour oiseaux et d'abris pour insectes

- Installer les abris pour insectes dans tous les cimetières
- Poser les nichoirs pour oiseaux dans les arbres de taille suffisante présents dans les cimetières suivants :  
Ernage : 1, Isnes : 5, Bossière : 2, Grand-Manil : 4, Gembloux : 1
- Sélectionner des types de nichoirs qui conviennent pour des espèces peu fréquentes comme les semi-cavernicoles ( gobe-mouches, rouge-queue, bergeronnette grise) ou les grimpeurs ( grimpereau)
- Les installer en hiver
- Orienter les ouvertures à l'abri des vents dominants et de la pluie ( éviter l'ouest)

g) Remplacer partiellement les pelouses par des plates-bandes fleuries

- Racler l'herbe
- Affiner la terre
- Semer des espèces décoratives indigènes mellifères pour attirer une grande variété d'insectes
- Sélectionner aussi des plantes qui produisent des graines appréciées des oiseaux ( par ex : scabieuse colombar, cardère...)
- Faucher  $\frac{2}{3}$  de chacune des parcelles, ramasser et enlever le foin
- Laisser les parties restantes évoluer vers des friches qui ne seront fauchées que tous les trois ans; ces zones serviront de refuges pour de multiples espèces, spécialement en période d'hivernage
- Chaque année, procéder à une évaluation et, en cas de besoin :

	<p>&lt; soit enlever les plantes envahissantes excédentaires          &lt; soit retourner superficiellement le sol et ressemer ou repiquer de nouvelles fleurs          &lt; soit faire les deux</p> <p>h) <u>Plantation d'un arbre commémoratif à l'emplacement de la dispersion des cendres d'un défunt</u></p> <p>Après une incinération, les cendres d'un défunt doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit être déposées dans un columbarium</li> <li>- soit être dispersées :             <ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; en mer</li> <li>&lt; sur une pelouse prévue à cet effet à l'intérieur d'un cimetière                 <ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; à un endroit choisi par le défunt avant son décès</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>La commune pourrait fournir un arbre, un arbuste ou un arbre fruitier à planter à l'emplacement de la dispersion pour autant que celle-ci ait eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit dans un jardin privé</li> <li>- soit dans un endroit public prévu à cet effet, par exemple le terrain communal situé à Bothey entre la rue du chêne et la rue Eugène Coulon, lieu-dit « au chemin de la casserole », parcelle cadastrale 11B26C, 3000 m<sup>2</sup> ( voir en annexe un extrait de la matrice cadastrale avec la parcelle concernée en jaune)</li> </ul> <p>Dans cette dernière éventualité, le choix de l'essence serait limité aux arbres fruitiers et arbustes indigènes dont la hauteur maximale ne dépasse pas une dizaine de mètres afin de donner à chaque plant d'égales chances de survie à long terme.</p> <p>La livraison des arbres et arbustes par le service plantations de la commune pourrait avoir lieu en novembre à l'occasion de la journée de l'arbre organisée annuellement.</p> <p>Le nouveau cimetière deviendrait un endroit sacré, symbolique, où la mémoire des êtres disparus serait associée à la pérennité de la vie.</p>
<b>CALENDRIER</b>	court, moyen, long TERME (réalisation de l'aménagement d'un cimetière par an)
<b>PUBLIC CIBLE</b>	L'ensemble de la population de Gembloux
<b>INTÉRÊT/EFFICACITÉ DE L'ACTION AU NIVEAU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE ET/OU DE LA SENSIBILISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réduction de l'empreinte écologique, y compris après la mort</li> <li>➤ Développement du maillage vert</li> <li>➤ Augmentation de la biodiversité.</li> </ul>
<b>PROMOTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la commune au moyen de             <ul style="list-style-type: none"> <li>- panneaux à l'entrée des cimetières;</li> <li>- encarts dans les médias;</li> <li>- interviews accordées par les élus;</li> </ul> </li> <li>- les entreprises de pompes funèbres</li> <li>- Natagora</li> </ul>

<b><i>ESTIMATION BUDGÉTILÉE:</i></b>	A réaliser au cas par cas
<b><i>FINANCEMENT</i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>acquis :</b></li><li>- <b>à rechercher :</b></li></ul>
<b><i>LOCALISATION</i></b>	Tous les cimetières de GEMBLoux